

Page de garde accompagnant les nouvelles propositions

(Proposition soumise par les États-Unis)

Titre de la proposition de projet de Recommandation/Résolution : *Projet de Résolution de l'ICCAT sur l'élaboration d'objectifs de gestion conceptuels initiaux pour le thon obèse, l'albacore et le stock oriental de listao de l'Atlantique*

Titre de la ou des Recommandations ou Résolutions en vigueur traitant des mêmes questions ou de questions connexes : *Néant.*

1. Cela crée-t-il de nouvelles **obligations de déclaration** pour les CPC ? Oui Non

Brève description de la ou des nouvelle(s) obligation(s) de déclaration : *Néant.*

2. Cela nécessite-t-il une contribution ou un **travail supplémentaire de la part du SCRS** ? Oui Non

Ce travail est-il déjà inclus dans le plan de travail actuel du SCRS ? Oui Non

Brève description des nouveaux travaux scientifiques requis (évaluation des stocks, analyse, consultant externe) : *La proposition établirait des objectifs de gestion conceptuels pour la MSE des thonidés tropicaux afin d'orienter les travaux du SCRS.*

3. Cela implique-t-il la création d'un **nouveau groupe de travail ou d'un processus intersessions** ?
Oui Non

4. Cela nécessite-t-il un nouveau **programme ou des activités supplémentaires à gérer par le Secrétariat** ? Oui Non

Brève description du nouveau travail requis pour le Secrétariat :

5. Quel est le calendrier proposé pour la mise en œuvre, et existe-t-il des calendriers spécifiques différents pour certaines CPC, pêcheries, régions, etc. ?

Les travaux seraient achevés en 2026 ou dès que possible après cette date, conformément à la feuille de route de la MSE.

6. Existe-t-il d'autres informations pertinentes concernant les implications de la proposition en termes de ressources et de charge de travail ?

Cette proposition permettrait à la Commission de contribuer au processus de la MSE multi-stocks, comme l'a demandé le SCRS.

Projet de Résolution de l'ICCAT sur l'élaboration d'objectifs de gestion conceptuels initiaux pour le thon obèse, l'albacore et le stock oriental de listao de l'Atlantique

(Document proposé par les États-Unis)

PRÉVOYANT la transition vers l'utilisation de procédures de gestion recommandées par la Commission pour les thonidés tropicaux et d'autres stocks prioritaires afin de gérer plus efficacement les pêcheries en présence des incertitudes identifiées, compatibles avec la Convention et la *Recommandation de l'ICCAT sur les principes de la prise de décisions sur des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT* (Rec. 11-13) ;

CONSIDÉRANT que la Commission a l'intention d'achever une MSE multi-stocks pour le thon obèse de l'Atlantique, l'albacore et le stock de listao de l'Est d'ici 2026 ou dès que possible après cette date ;

COMPRENANT que les objectifs conceptuels sont des objectifs ambitieux de haut niveau qui expriment un objectif générique souhaité sans inclure de détails sur une cible mesurable ou un délai pour atteindre ces objectifs, tandis que les objectifs opérationnels sont plus précis et plus spécifiques en ce qui concerne les buts mesurables et la probabilité associée d'atteindre ces objectifs dans des délais déterminés ;

RECONNAISSANT que les objectifs opérationnels sont les composants fondateurs clés d'une MSE ;

CHERCHANT à faire avancer le développement de procédures de gestion, comme convenu par la Commission conformément à la *Recommandation de l'ICCAT sur le développement de règles de contrôle de l'exploitation et d'une évaluation de la stratégie de gestion* (Rec. 15-07) ;

RECONNAISSANT que, étant donné que certaines pêcheries de thonidés tropicaux les capturent ensemble en tant que stock mixte, la Commission devra revoir les objectifs de gestion initiaux et envisager des compromis en ce qui concerne la production et les stocks de trois stocks de thonidés tropicaux, en tenant compte de l'avis du SCRS ;

RECONNAISSANT EN OUTRE la nécessité d'évaluer la sélectivité actuelle de la pêcherie de thonidés tropicaux, sa relation avec les niveaux de la production maximale équilibrée (PME) pour le thon obèse, l'albacore et le listao, ainsi que les prises accessoires d'espèces associées et les incidences socio-économiques de ces changements ;

NOTANT que l'ICCAT doit s'engager à élaborer des objectifs de gestion opérationnels pour le thon obèse de l'Atlantique, l'albacore et le stock de listao de l'Est à partir de 2025 ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) DÉCIDE CE QUI SUIT :

1. Des objectifs de gestion devraient être établis pour le thon obèse de l'Atlantique, l'albacore et stock de listao de l'Est, conformément à l'objectif de la Convention de maintenir les populations à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux qui permettront d'obtenir la prise maximale équilibrée (généralement désignée PME) ;
2. La Sous-commission 1 devrait entreprendre, à partir de la période intersessions de 2025, l'élaboration d'objectifs de gestion opérationnels initiaux pour le thon obèse, l'albacore et le stock de listao de l'Est. En vue de faciliter ce développement, les objectifs conceptuels de gestion suivants devraient être envisagés :

- a. État du stock : Les trois stocks de thonidés tropicaux devraient avoir une probabilité de [XX% ou plus] pour le thon obèse, de [XX% ou plus] pour l'albacore et de [XX% ou plus] pour le stock de listao de l'Est de se trouver dans le quadrant vert du diagramme de phase de Kobe (absence de surpêche et non surexploité) au cours d'une période de projection de [X] ans (telle que déterminée par le SCRS, qui pourrait être différente pour chaque stock) ;
 - b. Sécurité : Les trois stocks de thonidés tropicaux devraient avoir une probabilité de [XX% ou moins] pour le thon obèse, de [XX% ou moins] pour l'albacore et de [XX% ou moins] pour le stock oriental de listao de tomber en dessous de B_{LIM}^1 à tout moment au cours d'une période de projection de [X] années (telle que déterminée par le SCRS, qui pourrait être différente pour chaque stock);
 - c. Production : Les niveaux de capture globaux devraient être maximisés, dans la mesure du possible, en ce qui concerne chaque stock de thon obèse, d'albacore et le stock de listao de l'Est à court terme (par exemple, [X-X ans], à moyen terme (par exemple, [X-X ans]) et à long terme (par exemple, [X-X ans]) (tel que déterminé par le SCRS, qui peut être différent pour chaque stock) ;
 - d. Stabilité : Toute modification du TAC entre des périodes de gestion consécutives pour les trois stocks de thonidés tropicaux devrait être inférieure ou égale à [XX%] pour le thon obèse, inférieure ou égale à [XX%] pour l'albacore et inférieure ou égale à [XX%] pour le listao de l'Est ; et
3. Dans le cadre de l'élaboration des modèles opérationnels pour la MSE multi-stocks pour les thonidés tropicaux, la Commission invite le SCRS, conformément au paragraphe 62 de la Rec. 22-01, à évaluer les impacts différentiels des opérations de pêche (par exemple, senneurs, palangriers et canneurs) sur la mortalité des juvéniles et la production au niveau de la PME en tant que stratégies permettant d'atteindre les objectifs de gestion.
 4. En développant davantage les objectifs de gestion opérationnels initiaux, les objectifs de gestion conceptuels du paragraphe 2 peuvent être rejetés, modifiés ou complétés, le cas échéant, par la Sous-commission 1 et ces objectifs de gestion initiaux seront transmis au SCRS aux fins d'examen et d'évaluation par le biais du processus MSE.
 5. La Sous-commission 1 soumettra à la Commission à des fins d'examen ses recommandations relatives aux objectifs de gestion opérationnels finaux pour le thon obèse de l'Atlantique, l'albacore et le stock de listao de l'Est, en tenant compte de la contribution du SCRS, dans le cadre de la sélection d'une procédure de gestion, à sa réunion annuelle de 2026, ou dès que possible par la suite.
 6. La présente Résolution sera abrogée lors de l'adoption par la Commission des objectifs de gestion opérationnels définitifs pour le thon obèse de l'Atlantique, l'albacore et le stock de listao de l'Est.

¹ Le SCRS donnera son avis sur une B_{LIM} appropriée pour le thon obèse de l'Atlantique, l'albacore et le stock de listao de l'Est.